



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 3 décembre 2022

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le président, 77 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

Mme Nicole Badoux, Mme Doriane Baettig, Mme Katia Chamorel, M. André Christinat, M. Lloyd Fletcher, M. Yann Patthey, M. Jean-Marc Pilloud, Mme Claudia Ricci Bovier.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Modification : Mme Monique Weber ayant annoncé sa démission de la Commission de Gestion, le Conseil procédera à l'élection de son remplaçant.

Ceci sera traité au point 11 de l'ordre du jour et le sujet des Interpellations, questions et divers devient donc le point 12.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2022

Le président informe que **M. Vincent Arlettaz** a signalé quelques petites « coquilles », qui seront corrigées.

Le président procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Le président transmet deux informations d'ordre général :

Premièrement, il annonce que le Conseil inaugure aujourd'hui le nouveau système de sonorisation. Il remercie la Municipalité pour sa rapidité à avoir exaucé ce vœu.

Deuxièmement, cette séance du Conseil étant particulièrement dense, certains documents n'ont été publiés sur le site internet que tardivement. Il compte sur la compréhension du Conseil pour cette situation, toutefois il souhaite à l'avenir que tous les documents soient mis en ligne au plus tard une semaine avant le conseil.

Représentations

Le **15 novembre**, le président a assisté à la 11e séance du Réseau Jeunesse.

Le **24 novembre**, le Préfet a procédé à sa traditionnelle visite. L'inspection a été passée avec succès et a été suivie d'un repas en présence de la Municipalité et des autorités de la Commune de Maraçon.

Correspondance

Le président a reçu les démissions de Mesdames Doriane Baettig et Élodie Marguerat ; il fait lecture de leurs courriers. Leurs successeurs seront assermentés lors de la séance du 27 mars 2023.

Le 16 novembre, il a reçu un courriel de la part d'un citoyen étonné par l'important éclairage du skatepark en début de soirée. La direction des Services industriels, en copie du courriel, y a répondu indiquant que l'intensité allait être diminuée.

3. Dépôt de motions et de postulats

M. Alain Plattet dépose un postulat intitulé « Pour la création d'une mémoire des Lutriens et Lutriennes ».

Mme Anne-Catherine Christen dépose un postulat intitulé « Un jardin participatif dans le cadre du projet du futur collège de la Combe ! ».

4. Préavis 1306/2022 : Budget 2023 de la Bourse communale et des Services industriels.

M. Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, tient à remercier M. Yvan Leiser, Boursier communal, ainsi que la Municipalité pour la qualité des informations relatives au budget.

Puis il résume le rapport de la Commission et rappelle tant les vœux qui, contrairement à ceux de la Commission de gestion, ne sont pas soumis au vote, que les amendements proposés qui y figurent.

Cette introduction achevée, le président demande si un membre de la Commission désire s'exprimer à ce stade.

M. Vincent Arlettaz souhaite ajouter deux points discutés au sein de la Commission. Le premier concerne les transports scolaires. En effet, l'année dernière, la Commission des finances avait émis le vœu que des mesures soient prises, bien que cette réflexion fût sans doute déjà engagée par la Municipalité. L'on constate une économie substantielle ce qui est un

élément positif. Le deuxième élément concerne la double pression que subit la Municipalité, d'une part de prévoir suffisamment de réserves pour face à d'éventuels imprévus et, d'autre part, d'avoir des budgets aussi précis que possible, afin d'en avoir une bonne prévision. La Commission a constaté que le budget semble bien intégrer cet équilibre.

Le président demande si un membre de la Municipalité désire s'exprimer à ce stade.

M. Étienne Blanc tient à remercier la Bourse communale ainsi que tous les services de l'administration et la Commission des finances pour l'immense travail fourni. Il ajoute qu'il aurait été plus opportun de formuler le vœu n°2, concernant les comptes de la FSEJ dans le cadre du préavis des comptes 2022.

Le président entame la lecture du budget chapitre par chapitre.

M. Denis Aguet, au chapitre « charges par nature » page 19, souhaite savoir si la Municipalité entend retenir le taux de 3% pour le calcul de l'indexation du salaire du personnel communal.

M. Charles Monod explique que le calcul est effectué au mois d'octobre et que cette indexation sera de 2,2% pour la commune de Lutry.

Le président poursuit la lecture du budget, chapitre « Administration générale »

M. Axel Kuonen, pages 37-38, compte 140.3185 frais de graphisme « Echomunal Express » et compte 140.3189 mandats de rédaction articles « Echomunal Express », souhaite savoir qui est en charge de ces mandats de rédaction et s'il ne s'agit pas là d'un doublon.

M. Charles Monod répond qu'une personne est en charge de la communication globale de la commune à un taux de 50%. Concernant ces deux publications, il précise qu'il est fait appel à des ressources externes qui sont des prestataires locaux. Il ajoute que l'« Echomunal Express » permet de publier du contenu adapté à l'actualité chaque mois, ce qui n'est pas le cas avec l'« Echomunal » qui n'est édité que trois fois par année.

M. Eugène Chollet, page 48, compte 181.3517 01, Participation au déficit trafic d'agglomération des TL, à 4 questions pour la Municipalité. Quelles sont les mesures immédiates prises par le comité de direction concernant les économies envisageables pour 2023 ? Va-t-on assister à une telle augmentation dans les années futures ? Quel type de contrat la commune a-t-elle avec les TL ? La Municipalité envisage-t-elle faire un appel d'offres pour les lignes 67 et 68 ? En effet, lorsque l'on regarde les gains réalisés grâce au changement de transporteur scolaire, cela semblerait judicieux. Il ajoute qu'au terme des réponses de la Municipalité, son groupe se réserve le droit de déposer un amendement.

M. Patrick Sutter rappelle la loi sur la mobilité et les transports publics. Lutry faisant partie de l'agglomération lausannoise, elle est soumise à des obligations qui en découlent. Il ajoute que les transports publics de l'ensemble de la région lausannoise sont en plein développement ce qui a un coût. Il y a, en effet, eu une augmentation du coût de l'énergie, mais la principale hausse pour l'année 2023 est due à l'engagement de personnel.

M. Eugène Chollet souhaite savoir si la société du LEB est indépendante ou si Lutry y participe également.

M. Patrick Sutter répond que la société du LEB fait partie du réseau, bien que des discussions soient en cours quant à l'éventualité de devenir une entité indépendante.

M. Eugène Chollet dépose un amendement : compte 181.3517.01. « *Compte tenu des déficits récurrents des transports publics lausannois, je propose que notre Conseil ne cautionne pas le déficit programmé pour l'année 2023 et qu'elle valide un retrait de la somme de CHF 500'000.- du compte mentionné, soit un report de déficit validé à hauteur de CHF 4'312'000.-. Une telle action ne mettra pas en difficulté la Municipalité, mais donnerait un signe fort à l'intention des organes dirigeants des transports lausannois* ».

M. Patrick Sutter invite le Conseil à rejeter fermement cet amendement, qui mettrait la commune de Lutry dans une situation extrêmement difficile, celle de ne pouvoir respecter une loi à laquelle elle est soumise.

M. Ludovic Paschoud rappelle que la commune est liée par des conventions. En tant que président de la Commission des finances, il invite les membres du Conseil à rejeter cet amendement.

M. Denis Richter s'oppose vivement à cet amendement et propose que cette question soit étudiée au sein de la Commission de gestion.

Mme Alessandra Silauri abonde dans le sens de son préopinant. Elle regrette le report du projet BHNS et pense que les transports publics sur le territoire communal sont de l'intérêt de tous, automobilistes compris.

M. Vincent Arlettaz précise que la répartition du coût des TL est basée sur le nombre d'arrêts, sur la distance des lignes et la fréquence. Il rappelle que Lutry fait partie de l'agglomération et est représentée au conseil d'administration des TL. Il ajoute que la commune s'est engagée à prendre en charge les coûts, dans une répartition fixée par la loi et par des contrats. Il n'est pas possible de tracer un montant et de dire que l'on ne respectera pas les engagements pris. C'est pourquoi il encourage le Conseil à rejeter cet amendement et la Commission de gestion à se pencher sur la question.

M. Pierre Bonjour rappelle que la commune avait essayé de mettre en place une ligne nord-sud, il y a plus de trente ans, mais que cela n'avait pas été possible. Il faut donc laisser les spécialistes s'en charger.

Le président procède au vote sur cet amendement.

L'amendement est refusé à l'unanimité moins 4 oui et 4 abstentions.

Le président poursuit la lecture du budget.

Mme Émilie Hassenstein, page 42, compte 161.3185, Tourisme - honoraires et mandats divers, souhaite savoir si le montant de CHF 15'000.- fait référence à un plan stratégique précis.

M. Charles Monod explique que cette somme est destinée à développer l'offre touristique à Lutry par ses acteurs qui sont les hébergeurs, les restaurateurs, le monde viticole. L'idée de ce budget est de développer des offres combinées qui mettent en avant la « destination Lutry ».

Le président poursuit la lecture du budget, chapitre « Finance ».

Mme Valérie Dormenval, page 51, compte 211.3663, subventions diverses économies d'énergie, dépose un amendement pour que ce poste soit augmenté de 10% afin d'aider des privés qui désireraient poser des pompes à chaleur ou des panneaux solaires

M. Charles Monod précise que ce fonds est alimenté par la taxe perçue sur la vente des kilowattheures d'électricité. Afin d'augmenter ce fond, il faudrait augmenter cette taxe, mais il ne pense pas que cela soit judicieux compte tenu du prix actuel de l'électricité. Il ajoute que les panneaux solaires thermiques sont subventionnés et qu'il existe également des subventions cantonales pour les pompes à chaleur.

Le président procède au vote sur cet amendement.

L'amendement est refusé à une large majorité d'avis contraires, 19 oui et quelques abstentions.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Kilian Duggan, page 51, compte 210.4001, impôt sur le revenu, rappelle que le Conseil d'État a décidé d'accorder des déductions supplémentaires pour l'année 2023, notamment pour les frais de garde et les primes maladies. Ces déductions ayant un impact sur les revenus fiscaux des communes, il se demande si elles ont été intégrées au budget.

M. Étienne Blanc répond que lors de l'élaboration du budget, la Municipalité n'avait pas encore connaissance de ces déductions et elles n'y sont donc pas intégrées.

Le président poursuit la lecture du budget, chapitre « Domaines et bâtiments ».

M. Patrick Aeby, page 64, compte 350.3141, Entretien des bâtiments - Patrimoine financier, remarque que certains types d'entretien ne sont pas à la charge du bailleur, mais du locataire. Il se demande si des travaux pris en charge par le bailleur et apportant une plus-value au locataire sont répercutés sur les loyers.

M. Étienne Blanc répond que cela dépend des bâtiments. Ce n'est pas le cas par exemple pour ceux qui comportent un restaurant, dont le loyer est en pourcentage des affaires, mais pour d'autres c'est effectivement le cas.

Le président poursuit la lecture du budget, chapitre « Travaux », puis « Instruction publique et cultes ».

M. Kilian Duggan, page 90, compte 505.3131, cantines scolaires, achat marchandises et repas, souhaite savoir qui est le prestataire actuel et de quand date le dernier appel d'offres.

M. Alain Amy répond que le prestataire actuel est *Concordance* à Puidoux. Il ne sait pas quand a eu lieu le dernier appel d'offres et ajoute qu'il en est prévu un en 2023 ou 2024.

Le président poursuit la lecture du budget et entame le chapitre « dépenses d'investissement ».

Mme Alessandra Silauri, page 112, poste 359 bâtiments, souhaite déposer un amendement discuté précédemment en Commission des finances, afin d'ajouter une ligne dotée de CHF 5

millions « assainissements énergétiques et pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du patrimoine communal ».

M. Ludovic Paschoud précise que Mme Alessandra Silauri avait proposé un tel vœu, et non un amendement, dans le cadre de la Commission des finances.

M. Vincent Arlettaz relève que cet amendement n'est pas recevable. D'une part parce que les pages 109 à 112 du budget constituent un inventaire des dépenses d'investissements. Celles-ci doivent être mentionnées au budget au sens de l'art. 128 du règlement du Conseil et de l'art. 18 du règlement sur la comptabilité des communes. Mais cet inventaire n'est pas soumis au vote, ainsi le Conseil ne peut ni l'accepter, ni le refuser, ni l'amender. D'autre part, toute dépense d'investissement doit faire l'objet d'un préavis conformément à l'art. 127 du règlement du Conseil. Enfin, il rappelle que la création d'une nouvelle ligne au budget doit être discutée par la Municipalité et la Commission des finances, comme stipulé à l'art 124, ce qui n'a pas été le cas.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi souhaite apporter des précisions en ce qui concerne les investissements en matière de développement durable. En page 113, figurent des montants de CHF 2'200'000.- projets transition énergétique et de CHF 10'419'000.- investissements futurs. Lorsque la Municipalité aura un projet pour le développement durable des infrastructures, elle présentera son préavis au Conseil qui en votera les montants. Il ajoute que le budget contient un poste de CHF 35'000.- pour l'acquisition du logiciel destiné à évaluer et prioriser les économies potentielles et améliorations à effectuer dans les bâtiments. Il ajoute que la Municipalité pense que l'amendement proposé est sans doute irrecevable et ne devrait pas être voté.

M. Grégory Coderey pense que ce fond d'un montant de CHF 2'200'000.- devrait être utilisé afin d'accélérer la transition énergétique devenue urgente et souhaite savoir ce qu'il sera fait pour l'année 2023.

Le président déclare, au regard des articles 124 et 128 du règlement du Conseil, l'amendement irrecevable.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi explique que les projets qui seront réalisés en 2023 sont ceux qui ont été votés par le Conseil en 2022. Quant à cette somme de CHF 2'200'000.-, elle sera allouée dans le cadre de la démarche qui sera initiée par l'acquisition du logiciel.

M. Kilian Duggan, dans la continuité de la question posée, comprend donc que la Municipalité n'a pas de projet concret pour 2023 et demande si, pour la Municipalité, la transition énergétique se résume à la pose de panneaux solaires.

M. Charles Monod répond que la transition énergétique ne se limite en aucun cas à la pose de panneaux solaires et qu'il n'est pas correct de dire qu'aucun projet n'est prévu pour l'année 2023. Il rappelle, par exemple, que Lutry a obtenu la reconduction du label *Cité de l'énergie* auquel de nombreux projets sont liés. Il rappelle également qu'une personne sera engagée pour assurer le suivi des mesures mises en place dans le cadre de la transition énergétique.

Mme Alessandra Silauri comprend que son amendement soit irrecevable et remercie la Municipalité pour les informations complémentaires. Elle ajoute qu'elle a déposé cet amendement afin de signifier l'urgence de la situation. Elle pense qu'il faut aller de l'avant et

avoir une certaine ambition dans cette transition énergétique, d'autant plus que la commune en a les moyens.

Poursuivant la lecture du budget, le président rappelle que la Commission des finances a déposé un amendement relatif à la page 109, chiffre 199 informatique, dont il fait lecture :

Amendement n°1 :

« La Commission des finances propose d'amender les dépenses d'investissement ordinaires de la Bourse communale, en supprimant le projet de mise en place d'une gestion électronique de documents (GED) au sein de l'administration et en invitant la Municipalité à déposer un préavis complet pour ce projet. »

Le président ouvre la discussion.

M. Charles Monod explique que la Municipalité estime que la décision de mise en œuvre et le choix de l'outil font partie de ses prérogatives et que la cogestion « Municipalité-Conseil communal » n'est pas appropriée pour ce type de sujet. La Commission de gestion aura tout loisir d'interroger la Municipalité quant aux modalités de mise en œuvre de cet outil et de ses caractéristiques. L'administration communale d'une ville comme Lutry ne peut guère se passer d'un tel outil dont l'implémentation prendra un certain temps. La Municipalité souhaite, en présentant ce mini-préavis dans le budget 2023, pouvoir démarrer rapidement la rédaction du cahier des charges, le processus de sélection de la solution et l'appel d'offres aux prestataires. Les enjeux en termes de sécurité informatique seront bien entendu au centre des préoccupations de la Municipalité lors du choix du prestataire et de la solution elle-même. L'hébergement se fera d'ailleurs vraisemblablement sur les serveurs de la commune, tout au moins auprès d'un prestataire assurant que les données seront conservées de manière sécurisée sur des serveurs en Suisse. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité recommande aux membres du Conseil de ne pas soutenir cet amendement.

La discussion n'étant plus demandée, le président procède au vote sur cet amendement n°1. L'amendement est accepté par 36 oui, 21 non et 10 abstentions.

Le président poursuit la lecture du budget, toujours au chapitre « dépenses d'investissement » .

M. Kilian Duggan est extrêmement surpris du montant que représentent les mini-préavis, à savoir CHF 4,3 millions pour 2023 sur un total de CHF 10 millions d'investissements prévus. Il remercie la Commission des finances d'avoir eu le courage d'amender pour ne pas prendre en compte certaines propositions de la Municipalité. À titre personnel et au nom de son parti, il se permettra de questionner l'ensemble des projets dépassant CHF 100'000.- ainsi que d'autres. Selon les réponses que la Municipalité apportera, il envisage déposer des amendements.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Kilian Duggan, page 114, Château de Lutry, souhaite savoir quelles solutions ont été retenues pour optimiser l'installation de chauffage et l'amélioration du rendement.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique qu'il ne saurait répondre à cette question, mais qu'il a été fait appel à des professionnels, afin d'améliorer l'efficacité du système de chauffage.

M. Kilian Duggan se dit déçu de cette réponse et pense que si cela avait fait l'objet d'un préavis, une commission aurait pu en débattre, en comprendre les enjeux et rapporter de manière éclairée devant ce Conseil. Il ne déposera toutefois pas d'amendement.

M. Kilian Duggan, page 118, Réfection du pont au Ch. D'en-Vaux, souhaite savoir si ce pont fait partie de la cartographie des ouvrages d'art et, si tel est le cas, quelle est l'urgence de ces travaux. Il se demande également si cela n'aurait pas dû faire l'objet d'un préavis.

M. Étienne Blanc explique que ce pont, qui fait partie des ouvrages répertoriés dans la commune, est en très mauvais état. Il ajoute que l'urgence est relative, mais que ce pont est à refaire et que la Municipalité estimait qu'il n'était pas nécessaire que cela fasse l'objet d'un préavis.

Mme Monique Weber, page 119, avant-projet pour la réfection de la RC 780 et RC777, comprend la démarche de la Municipalité dans la mesure où le mandat d'étude sera la base pour établir un préavis. Néanmoins, elle formule le vœu que, par la suite, la Municipalité associe le Conseil à ces travaux, sur le modèle du groupe d'accompagnement du projet BHNS au sein duquel chaque parti était représenté.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il est encore tôt pour savoir si une commission de concertation sera mise en place, mais que cela sera discuté.

M. Pierre Bonjour précise qu'il pense qu'il s'agit de petites adaptations consistant à être en accord avec la loi fédérale sur l'égalité des handicapés ; celles-ci ne nécessitent pas de préavis car il n'y a aucun enjeu politique.

Mme Alessandra Silauri pense qu'il s'agit de l'avant-projet pour la réfection de la RC 780 et non des adaptations pour les handicapés et souligne qu'elle a les mêmes interrogations que Mme Monique Weber. Elle souhaite déposer un amendement pour le retrait de ce mini-préavis de CHF 150'000.-

M. Étienne Blanc mentionne qu'aucune question n'a été posée en séance de commission sur ce sujet.

M. Denis Richter souhaite que ce projet de réaménagement de l'espace public soit discuté, que le Conseil soit consulté et qu'un groupe de concertation soit à nouveau formé.

M. Jean-François Chapuisat souhaite savoir si le plan BHNS est définitivement enterré.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que c'est en effet le cas, car une des trois communes ayant refusé de voter, le permis de construire n'est plus possible. Il faut donc recommencer l'ouvrage de façon différente. Chaque commune fera, à sa propre vitesse et selon ses moyens, sa partie du projet, tout en étant conscients qu'en l'état actuel la commune de Paudex considère avoir un moratoire sur ce sujet au contraire de celles de Pully et Lutry.

M. Jean-Samuel Leuba ne voit pas de raison de s'opposer à ce crédit pour un avant-projet d'un montant de CHF 150'000.- . Cet avant-projet permettra de mener une réflexion quant au projet lui-même.

M. Axel Kuonen invite le Conseil à transformer ce mini-préavis en préavis pour que chaque groupe puisse exprimer ses considérations sur ce projet.

Mme Alessandra Silauri étant en train de rédiger son amendement, le président poursuit la lecture du budget.

M. Kilian Duggan, page 120, Entretien et renouvellement des feux de signalisation au carrefour du Ch. des Pâles/ Rte de la Conversion, est surpris par le montant de CHF 90'000.-. À titre de comparaison, le dernier mini-préavis pour les feux de signalisation des Marronniers avait été devisé à CHF 60'000.- alors qu'il s'agissait d'une nouvelle installation. Il souhaite avoir des précisions.

M. Patrick Sutter n'a pas le détail exact des travaux à effectuer. Il ajoute que les feux de signalisation des Marronniers ont été installés il y a quelques années déjà et qu'il faut prendre en compte la hausse des prix. L'installation du Ch. des Pâles/ Rte de la Conversion est également plus conséquente.

M. Kilian Duggan remercie M. Patrick Sutter, mais est surpris d'avoir si peu d'informations et le regrette.

Mme Alessandra Silauri remet son amendement intitulé « *Retrait du mini-préavis de CHF 150'000.- sur l'avant-projet pour la réfection de la RC780 et RC777* ».

Le président procède au vote sur cet amendement.

Le résultat du vote est de 35 oui, 35 non et 4 abstentions. Le président demande un recomptage des voix. L'amendement est accepté par 34 oui, 31 non et 5 abstentions.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Denis Aguet, page 121, Refonte du système de collecte des déchets organiques, tient à remercier la Municipalité d'avoir tenu compte des remarques formulées lors de l'adoption du budget 2022 et cherché une solution pour pérenniser la récolte des déchets organiques. Il est favorable à l'amélioration du système de ramassage de ces déchets. Le libellé du mini-préavis amène quelques questions: lieux de récolte, gratuité des sacs à déchets compostables, taxe de collecte, garanties que le système mis en place supprime la dépose des sacs en plastique non compostable ou autres déchets inadaptés. À défaut de réponses convaincantes, il déposera un amendement.

M. Étienne Blanc explique que ce système intitulé *Gastrovert* fonctionne avec des cartes à puce gratuites permettant d'ouvrir le container pour y déposer les sacs biodégradables et reprendre un sac. La Municipalité envisage de distribuer gratuitement ces sacs à tous les ménages, ainsi que des petits containers verts. Il ajoute qu'il y aura un container équipé de ce système à tous les éco-points. *Gastrovert* fournit les containers et les nettoie. L'infrastructure est à la charge de la commune. Le coût, calculé par rapport au nombre de transports et au poids, a été estimé moindre que le système actuel. Il ajoute être allé voir à Aigle, qui fonctionne très bien avec ce système. Enfin, les cartes à puce permettent de savoir qui a ouvert le container et

envoient également un signal afin de procéder au ramassage après 40 ouvertures, une fois le container plein.

M. Kilian Duggan, page 121, Installations de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les parkings de Savuit et de Corsy, remercie la Municipalité de continuer à développer cette offre. Il souhaite savoir si les emplacements ont fait l'objet d'une étude de la demande. Et questionne la dernière phrase du mini-préavis : « *Aucune charge financière n'affectera donc les exercices à venir* », alors que ces installations impliquent des abonnements annuels et de la consommation d'électricité.

M. Charles Monod rappelle que la commission ayant étudié le préavis concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de Corsy a émis le vœu d'installer des bornes de recharge. Cela fait sens aussi pour le parking de Savuit. Il ajoute qu'il est nécessaire de pouvoir se raccorder sur le réseau des services industriels afin d'avoir assez de puissance, ce qui impacte le choix des emplacements. Il explique que ces équipements seront tout de suite amortis et qu'il y aura effectivement des frais d'exploitation, en principe couverts par la marge sur le prix de vente de l'énergie.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Kilian Duggan, page 123, Élaboration de la phase 2 du projet pour la protection contre les crues et renaturation de la Lutrive, souhaite plus d'information sur ce projet. Il aimerait également savoir à quel moment le Conseil va y être intégré, ainsi que la population.

M. Étienne Blanc précise tout d'abord que ce montant est financé en très grande partie par le Canton et la Confédération. Quant à la démarche participative, elle est en effet prévue dès l'automne prochain pour tous les riverains, ainsi que pour les membres du Conseil.

Mme Émilie Hassenstein, page 121, Refonte du système de collecte des déchets organiques, souhaite savoir si les citoyens devront aller chercher leur carte à la commune ou si elles leur seront envoyées par poste afin de faciliter la démarche.

M. Étienne Blanc répond que les cartes seront envoyées par la poste. Pour les récipients verts, il sera fait en sorte que cela soit le plus facile possible afin d'encourager le tri.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Kilian Duggan, page 124, Complexe scolaire de La Croix/Lutry Remplacement et mise aux normes de l'installation de chauffage à bois, rappelle qu'un mini-préavis avait déjà été déposé en 2022. Celui-ci ne suffisant pas, il faut à nouveau un mini-préavis en 2023. Il se demande s'il ne serait pas plus efficace de déposer un unique préavis.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que, dans un premier temps, l'installation a été dimensionnée par l'ingénieur en fonction des locaux existants. Par la suite, les études ont été plus poussées, et au vu des salles supplémentaires créées dans la Belle Ferme, il a été estimé nécessaire de redimensionner la chaudière, ce qui implique son remplacement.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Kilian Duggan, page 125, Parc Bochat Aménagement du parc pour des activités extrascolaires et de cohésion sociale et création de w.c. publics, se réjouit de ce projet et souhaite en savoir plus. Il lui semble judicieux de rédiger un préavis et de nommer une commission ad hoc.

M. Alain Amy explique qu'il s'agit de l'un des premiers projets intergénérationnels de la Commune, que la Municipalité et le service Jeunesse et Cohésion sociale murissent depuis un certain temps. Celui-ci a été retenu dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation Leenaards et pourrait être réalisé rapidement. Ce sera une construction en bois dans le parc, avec des aménagements extérieurs, notamment une scène. Un groupe de gestion, composé de personnes représentant ces différentes générations, ainsi que la commune fera vivre cet endroit.

Le président poursuit la lecture du budget.

M. Patrick Aeby, page 126, Bâtiment route d'Ouchy 15 (villa Malfi) Mise aux normes de la ventilation de la cuisine et rafraîchissement des locaux, revient sur sa précédente intervention et pense qu'il serait pertinent de contrôler si certains frais ne devaient pas être à la charge du locataire, car dans le cadre d'un bail commercial, ce n'est pas au bailleur de payer les installations du locataire.

Le président poursuit la lecture du budget. Il fait lecture de l'amendement déposé par la Commission des finances concernant la page 127, Quai Vaudaire Réaffectation des cabanons « Tahiti »

Amendement n°2 :

« La Commission des finances propose d'amender les dépenses d'investissement ordinaires de la Bourse communale en supprimant le projet de réaffectation des cabanons « Tahiti » et en invitant la Municipalité à déposer un préavis complet pour ce projet. »

Le président ouvre la discussion.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que la Commune a eu l'opportunité l'an passé d'acquiescer ces cabanons, situés à côté de la piste de pétanque et table de ping-pong développées récemment. Il ajoute que de nombreux groupes de jeunes ont fait des demandes, afin de développer des projets pendant l'été, aux abords de la plage et ailleurs dans Lutry. L'idée est de mettre ces cabanons à disposition des jeunes de Lutry qui souhaitent y développer un projet, après les avoir rénovés. Il ajoute que, s'il y a un amendement exigeant un préavis, cela ne pourra pas être réalisé cet été. Il explique que la première étape sera de mettre à l'enquête publique, ce qui permettra au voisinage de pouvoir s'exprimer et, dans le cas où il n'y aurait pas d'opposition, de réhabiliter ces cabanons dès le printemps. Cela explique donc l'urgence et le mini-préavis. Il ajoute que, pour un projet de petite envergure, il serait pertinent d'avoir un peu de souplesse, comme le souhaitait le président de la Commission des finances, et informe le Conseil qu'aucune question sur cet objet ne lui avait été posée en séance de commission. La Municipalité pense que ce projet doit être mis en œuvre le plus rapidement possible d'où la demande de crédit d'investissement ordinaire.

M. Kilian Duggan rappelle l'article 40i de la Loi sur les communes portant sur la confidentialité des séances de commission. Il est donc surpris que des éléments discutés durant

les séances de la Commission des finances soient abordés. Il annonce soutenir l'amendement, car il pense que cela demande un débat public et enjoint les membres du Conseil à faire de même.

M. Grégory Coderey souhaite préciser les propos du président de la Commission des finances. En effet, lorsque ce dernier parle de faire preuve de plus de souplesse, il s'agit d'inviter la Municipalité à proposer des objets de manière plus régulière.

M. Ludovic Paschoud précise que la Commission des finances dépose cet amendement, car elle pense que ce projet a un impact sur la durée et des conséquences ultérieures.

M. Alain Plattet précise que c'est le manque d'information pour faire un choix éclairé qui a motivé cet amendement.

M. Jean-Samuel Leuba rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur un projet de réhabilitation de ces cabanons et pense que personne n'y est opposé. Se prononcer sur les travaux qui y seront effectués et le choix des personnes qui l'exploiteront est de la compétence de la Municipalité. Il pense qu'il faut aller de l'avant et voter ce mini-préavis qui porte sur un montant raisonnable.

M. Cédric Alber pense qu'au-delà de la forme, une opportunité est à saisir pour la Municipalité de créer un lieu pour les jeunes. Il rappelle que le Petit Cabanon, la patinoire, le skatepark, créés ces dernières années, sont des infrastructures très fréquentées, qui répondent à un besoin. Il ajoute que la buvette de la plage est à saturation et qu'il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité qui fera le bonheur de nombreuses personnes cet été.

Mme Caroline Brennecke soutient l'amendement, car bien que l'idée soit très bonne, il y aura des conséquences d'aménagement. Elle rappelle que ces cabanons se trouvent sur le parking et souhaiterait savoir si des places de parc, qui font déjà défaut, seront supprimées.

M. Kilian Duggan souligne que les cabanons ayant déjà été achetés, il ne voit pas le caractère urgent de la situation. Il ajoute, M. Cédric Alber ayant mentionné la patinoire, que celle-ci avait fait l'objet d'un préavis et réitère son soutien à cet amendement.

M. Baptiste Savoy souhaite rebondir sur les propos de M. Kilian Duggan. Concernant le secret de fonction, cela n'est pas discutable dans le cadre du Conseil. Quant au projet de réhabilitation, il s'agit de donner l'opportunité à des jeunes de développer un projet. C'est à ses yeux la vision que devrait avoir le Conseil et il serait dommage de s'en priver ou de la retarder.

M. Charles Chevalley souhaite savoir qui sont ces jeunes qui développeraient ce projet.

M. Ludovic Paschoud sollicite la Municipalité pour avoir une réponse à la question de son préopinant.

M. Charles Monod explique que la Municipalité a été approchée par plusieurs jeunes qui ont fait part de leur intérêt. Elle leur a répondu qu'il était encore trop tôt pour présenter un projet.

Le président procède au vote sur cet amendement n°2.

L'amendement est accepté par 46 oui, 22 non et 4 abstentions.

Le président poursuit et achève la lecture du budget puis ouvre une discussion générale sur les budgets de la Bourse communale et des Services industriels ainsi que sur le rapport de la Commission des finances.

Mme Françoise Salamé-Guex remarque que le déficit est lié à la péréquation financière et à la facture sociale qui augmentent fortement. Sur le principe, la péréquation financière est un système justifié, mais néanmoins mis à mal lorsque celui-ci force les communes économiquement fortes à s'endetter pour financer les communes les plus faibles et les charges sociales du Canton. Elle souhaite savoir quelles sont les dispositions prises auprès du Canton, auprès de l'Union des communes vaudoises, auprès de l'Association des communes vaudoises?

M. Étienne Blanc explique qu'il y a deux péréquations. La première est la facture sociale qui est le financement des prestations sociales du Canton : environ CHF 800 millions à répartir entre toutes les communes, ce qui fait CHF 24 millions pour Lutry. La deuxième est la péréquation intercommunale solidaire et qui répartit en fonction de la richesse des communes. Lutry y participe fortement, pour presque CHF 11 millions. Dès le 1^{er} janvier 2023, des discussions seront engagées avec d'autres communes également très impactées par la péréquation. Il ajoute que le Canton est en train de revoir la péréquation et pense qu'il amènera des propositions dans les mois à venir.

Mme Alessandra Silauri souhaite apporter son soutien au président de la Commission des finances ainsi qu'à ses membres. Elle pense que recevoir les documents et fixer les dates des séances suffisamment tôt auraient permis un travail plus efficace, par ailleurs, elle se demande si la Commission des finances et la Commission de gestion pourraient collaborer afin de traiter les mini-préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur les conclusions du préavis tel qu'amendé :

Le Conseil communal de Lutry

- *en séance du 3 décembre 2022*
- *vu le rapport de la Municipalité*
- *oui le rapport de la Commission des finances*

d é c i d e

d'approuver tels que présentés :

1. Le budget 2023 de la Bourse communale

	<u>charges</u>		<u>produits</u>
<i>Revenus de fonctionnement</i>		<i>Fr.</i>	<i>82 007 000,-</i>

<i>Prélèvements à des comptes de réserves</i>		<i>Fr.</i>	<i>5 509 000,-</i>
<i>Charges de fonctionnement</i>	<i>Fr. 82 671</i>		
<i>Attributions à des comptes d'amortissements</i>	<i>Fr. 7 565 000,-</i>		
<i>Attributions à des comptes de réserves</i>	<i>Fr. 475 000,-</i>		
<i>Imputations internes</i>	<i>Fr. 121 000,-</i>	<i>Fr.</i>	<i>121 000,-</i>
<i>Résultat - déficit BC</i>		<i>Fr.</i>	<i>3 195 000,-</i>
<i>Sommes égales</i>	<i>Fr. 90 832 000,-</i>	<i>Fr.</i>	<i>90 832 000,-</i>

2. Le budget 2023 des Services industriels

<i>Revenus de fonctionnement</i>	<u><i>charges</i></u>	<u><i>produits</i></u>
- <i>Service des eaux</i>		<i>Fr. 3 334 000,-</i>
- <i>Service de l'électricité</i>		<i>Fr. 13 370 000,-</i>
- <i>Service du gaz</i>		<i>Fr. 1 523 000,-</i>
<i>Charges de fonctionnement</i>		
- <i>Service des eaux</i>	<i>Fr. 2 997 000,-</i>	
- <i>Service de l'électricité</i>	<i>Fr. 12 674 000,-</i>	
- <i>Service du gaz</i>	<i>Fr. 1 453 000,-</i>	
<i>Total fonctionnement</i>	<i>Fr. 17 124 000,-</i>	<i>Fr. 18 227 000,-</i>
<i>Attribution et prélèvement à des comptes d'amortissements</i>		
- <i>ents</i>	<i>Fr. 452 000,-</i>	
- <i>de réserves</i>	<i>Fr. 55 000,-</i>	<i>Fr. 0,-</i>

Le président procède au vote.

Les conclusions du Préavis N° 1306 / 2022 – Budget 2023 de la Bourse communale et des Services industriels tel qu'amendé sont acceptées à l'unanimité moins 4 abstentions.

5. Préavis 1309 / 2022 - Crédits supplémentaires au budget 2023 de la Bourse communale et des Services industriels

M. Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, rappelle l'art. 123 du règlement communal relatif aux crédits supplémentaires. Au début de la législature, le Conseil a voté le préavis 1292/2021 autorisant la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à un montant de CHF 50'000.- sans avoir à les soumettre au Conseil communal. La Commission a relevé trois montants au-delà de l'autorisation accordée, tous justifiés:

- CHF 186'000.- pour le paiement de la participation au déficit du centre sportif de Malley.
- CHF 45'000.- relatifs au remplacement du chauffage à la route de La Croix 24.
- CHF 36'000 pour la réfection des w.c. à l'hôtel du Rivage.

La Commission des finances émet un vœu :

« La Commission des Finances invite la Municipalité à appliquer plus rigoureusement les modalités et limites à l'engagement de dépenses exceptionnelles et imprévisibles (autorisation générale en vertu du préavis 1292/2021, art. 123 RCCL et art. 11 RCom notamment), ou qu'elle propose au Conseil communal de les modifier, si elle le juge nécessaire. En outre, elle souhaite rappeler que les dépassements des crédits d'investissement doivent être portés à la connaissance du Conseil et soumis à son approbation dans les meilleurs délais (art. 127 RCCL). »

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

- *vu le préavis municipal No 1309/2022*
- *ouï le rapport de la Commission des Finances désignée pour examiner cet objet décide d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2022 tel que présentés par la Municipalité et reproduit dans le préavis, soit :*

Pour la Bourse communale :

- *Comptes de fonctionnement budgétaires* Fr. 917'000.-
- *Comptes d'investissement du bilan* Fr. 219'000.-

Pour les Services industriels :

- *Comptes de fonctionnement budgétaires* Fr. 34'000.-

Le préavis est adopté à l'unanimité.

6. Préavis N° 1307 / 2022 - Demande de crédit pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des quais

M. Loris Buret, président de la Commission ad hoc, présente les conclusions de son rapport et ajoute que la Commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion.

M. Kilian Duggan n'a pas vu l'appel d'offres pour ce projet et souhaite savoir ce qu'il en est. Il rappelle que dès un seuil de CHF 500'000.-, il est obligatoire de recourir aux marchés publics.

M. Étienne Blanc se souvient que la procédure observée était juste, mais apportera plus de précisions ultérieurement.

M. Denis Richter pense qu'il serait judicieux que la Municipalité développe la thématique des marchés publics dans les futurs préavis.

M. Xavier Dewarrat informe le Conseil qu'il va s'abstenir pour ce vote, étant professionnellement impliqué dans ce dossier.

La discussion est close.

Le président procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

- *Vu le préavis municipal 1307/2022*
- *Où le rapport de commission chargé de son étude*

Décide :

- I. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des quais ;*
- II. D'accorder le crédit nécessaire à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées, soit la somme de CHF 1'634'000.-.*
- III. D'admettre les modes de financement proposés.*

Le préavis est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Préavis N° 1308 / 2022 - Cession de l'entier de la participation de la Commune de Lutry dans Neo Technologies SA

M. Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, rappelle que l'article 22, chiffre 11 du Règlement du Conseil communal oblige la Municipalité à soumettre ce préavis au Conseil. Par ailleurs, le contrat de vente de l'entreprise Neo contient une clause imposant l'acceptation par les Conseils communaux de Lausanne et de Lutry. Il rappelle que Lutry détient 2,25% des parts, acquises en 2004 pour CHF 45'000.-, et que cette société a régulièrement versé des dividendes. Pour la Commune, ceux-ci étaient compris entre CHF 9'000.- et CHF 12'000 par année, ces trois dernières années. La commune de Lutry n'utilise plus les services de cette entreprise et n'a donc plus intérêt à en faire partie. Il ajoute que la Commission des finances n'a pas eu accès au prix de vente de l'entreprise. Il conclut en encourageant les membres du Conseil à accepter ce préavis.

Le président ouvre la discussion.

M. Pierre Bonjour pense que, dans une telle situation où règne la confidentialité des affaires, la Commission des finances pourrait obtenir plus de renseignements.

M. Ludovic Paschoud confirme que cela est en effet prévu dans la Loi sur les communes, mais que la Commission des finances ne l'a pas estimé nécessaire, le prix de vente étant une donnée sensible.

La discussion est close.

Le président procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

*vu le préavis municipal N° 1308 / 2022 ;
ouï le rapport de la Commission des Finances désignée pour examiner cet objet considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

décide

D'autoriser la vente aux meilleures conditions de l'entier de la participation de la Commune de Lutry dans Neo Technologies SA.

Le préavis est adopté à l'unanimité moins 6 abstentions.

8. Réponses municipales à des postulats, motions, interpellations.

[Réponse au postulat Corinne Jayet et Jérémy La Scala - "Collecte des briques à boisson pour le recyclage"](#)

Le président ouvre la discussion.

Mme Corinne Jayet remercie la Municipalité pour sa réponse et annonce ne pas en être satisfaite. La commune de Payerne qui recycle depuis dix ans les briques à boissons semble en tirer un bilan positif. La commune de Lausanne a également instauré ce tri ; peut-être serait-il judicieux d'envisager une éventuelle collaboration. Elle souhaite savoir si la Municipalité a pris contact avec des communes engagées dans cette démarche. Elle trouve intéressant qu'une solution soit mise en place au niveau fédéral, mais déplore de devoir attendre aussi longtemps. Une solution temporaire aurait permis de continuer les efforts pour réduire l'impact environnemental.

M. Étienne Blanc répond que la Municipalité a en effet pris contact avec la commune de Lausanne qui est moyennement satisfaite de ce recyclage et ajoute que la Municipalité reverra sa position lorsqu'une solution plus durable se présentera.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée par 32 oui, 27 non et 11 abstentions.

[Réponse au postulat Charlotte Mathis - "Amélioration du tri des déchets des visiteurs à Lutry"](#)

Le président ouvre la discussion.

Mme Charlotte Mathis remercie la Municipalité d'avoir installé trois poubelles de tri. La réponse à son postulat l'a déçue car celle-ci est presque identique aux propos tenus lors de la séance du Conseil et ne détaille pas la réflexion quant au choix des emplacements de ces poubelles. Concernant l'encouragement et le soutien du recyclage lors de manifestations, elle précise que son postulat portait sur toutes les manifestations ayant lieu à Lutry et non pas uniquement sur la Fête des Vendanges. À son sens la réponse est donc incomplète et elle attend plus de précisions.

M. Étienne Blanc répond que cette analyse sera effectuée lorsque les cinq poubelles supplémentaires seront arrivées, a priori au printemps. Il ajoute que ce qui s'appliquera à la Fête des Vendanges le sera également aux autres manifestations.

Mme Émilie Hassenstein fait remarquer que le marquage de ces poubelles n'est apposé que sur une seule face, ce qui pourrait inciter à se tromper.

M. Kilian Duggan souhaite apporter son soutien à la postulante. Il pense que la Municipalité devrait en effet rendre une réponse plus circonstanciée. À ce titre, et au nom du groupe des verts, il encourage à rejeter cette réponse.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est rejetée à une large majorité moins 18 oui et 2 abstentions.

[Réponse au postulat Kilian Duggan - "Économies d'énergie, à Lutry aussi !"](#)

M. Kilian Duggan remercie la Municipalité pour la célérité avec laquelle elle a répondu, prenant ses responsabilités dans ce domaine. Il l'enjoint à continuer ses efforts et à renseigner régulièrement le Conseil ou la Commission de gestion. Il encourage le Conseil à accepter cette réponse à son postulat.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Au nom du Conseil, le président remercie la Municipalité pour ses réponses. Et rappelle que la page « Conseil communal » du site internet de la commune liste les objets en cours. Il remercie à cet égard Mme Marie-Christine Marguerat qui tient à jour le site internet.

9. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés en point 3 de l'ordre du jour

M. Olivier Rodieux propose, avec l'accord des postulants, de reporter au prochain Conseil le débat des postulats déposés, car la séance dure depuis près de quatre heures. Cela permettra d'avoir un esprit plus frais et des discussions constructives.

Mme Anne-Catherine Christen et M. Alain Plattet acceptent la proposition.

Les postulats sont renvoyés à la prochaine séance du Conseil.

10. Communications municipales

Le Conseil a reçu deux communications municipales.

Communication municipale 668 | [Nouveaux stationnements vélos dans le bourg de Lutry](#)

Communication municipale 669 | [Re-certification du label "Cité de l'Energie"](#)

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

11. Élection d'un membre de la Commission de Gestion

Comme mentionné en introduction, au vu de la démission de Mme Monique Weber de la Commission de Gestion, le Conseil doit élire son remplaçant.

Mme Monique Weber, au nom du Parti Socialiste et Indépendant de gauche, présente la candidature de **M. Charles Chevalley**.

M. Charles Chevalley est élu à l'unanimité.

12. Interpellations, questions et divers

Mme Claudie Leconte souhaite relever la qualité remarquable des informations et vidéos faites par M. Pierre- Alexandre Schlaeppli en lien avec le plan d'affectation communal.

M. Pierre Bonjour regrette que le travail de la Municipalité quant au plan d'affectation communal se déroule à huis clos. Il ne souhaite pas faire de cogestion, mais au moins qu'une discussion ait lieu à mi-parcours.

Mme Marie-Claude Rossi émet le vœu qu'aucune séance du Conseil ne soit supprimée au regard de la longueur de celle-ci, qui démontre la nécessité des débats.

La parole n'étant plus demandée, le président conclut en adressant ses remerciements à l'administration communale, aux chefs de service et à la Municipalité pour leur implication au quotidien au service de la commune. Il remercie également les Conseillères et Conseillers communaux pour leur bel engagement. À tous, il adresse ses vœux de fin d'année.

Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 27 mars 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h24.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Guy Wolfensberger



La secrétaire



Danahé Palmon